


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 janvier 2020

La Cour des comptes présente son 31^e cahier d'observations au Parlement wallon



Le 31^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon comporte deux fascicules.

Dans le premier, la Cour présente ses observations sur le compte général des services de l'administration générale pour l'exercice 2018.

Le second fascicule comprend trois parties. La première commente l'évolution du solde de financement en 2018. La deuxième traite de la reddition des comptes généraux des organismes d'intérêt public, de la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de contrôle interne et de comptabilité et des résultats des contrôles de certains d'entre eux.

Enfin, dans la troisième partie, la Cour des comptes présente une synthèse de deux audits publiés récemment et consacrés, l'un, à la manière dont la Région wallonne gère, comptabilise et inventorie ses participations financières, et l'autre, au financement et à la comptabilisation des missions déléguées à la Spaque. Ensuite, la Cour expose les remarques et recommandations qu'elle a formulées à l'issue de quatre audits consacrés respectivement au financement et à la comptabilisation des missions déléguées à la Société wallonne des aéroports, à la situation administrative et pécuniaire du personnel de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, à la gestion du parc de véhicules du service public de Wallonie, ainsi qu'aux marchés publics de l'École d'administration publique.

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le texte intégral du 31^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon, ainsi que le communiqué de presse y afférent, sont disponibles sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).